



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 5 Mai 2026

Accusé de réception en préfecture
060-216006031-20260505-CA_CCAS_3_06-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026

**N°06 – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS CONSENTIE AU
PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Madame la Présidente rend compte au Conseil d'administration du Centre Communale d'Action Sociale de la décision suivante prise en vertu de la délégation qu'il lui a conférée :

Décision 2026 :

N°1 du 20 mars – Acceptation à titre conservatoire d'un don sans charges ni conditions de la part l'association Alcooliques Anonymes de Picardie d'un montant de 50 euros par chèque.

L'exposé entendu, Madame la Présidente a soumis ce projet de délibération au Conseil d'administration qui a pris acte de la décision susvisée.



POUR COPIE CONFORME


Pascale MATHIAULT
Maire de Senlis
Présidente du Centre Communal d'Action Sociale